9e Année. N° 206 3 Avril 1957

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
SERVICE PROTECTION VÉGÉTAUX

BULLETIN TECHNIQUE
DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES
RHONE-ALPES

4, place Gensoul - LYON
Téléphone : FRanklin 20-56

Bimensuel

Compte Chèques postaux Lyon 9430-12 – Régisseur Recettes Service Protection des Végétaux, 4, place Gensoul, Lyon (2e)

Lisez sur l'enveloppe de ce bulletin le numéro de votre région.

AVERTISSEMENTS

RECOMMANDATION IMPORTANTE : Pour une meilleure interprétation de nos avis, nous recommandons à nos abonnés de tenir à jour un **carnet** de traitements avec indication exacte de la date et de la **formule** de tous les traitements qu'ils effectuent:

TAVELURES SUR POMMIER ET POIRIER :

1° **Région 13 :** Quelques faibles contaminations ont pu se produire à l'occasion des pluies des 23, 24 et 27 mars. Si le dernier traitement est antérieur au 26 mars, il devra être renouvelé **avant le 9 avril,** date probable d'apparition des premières taches. Si la floraison est en cours à la date du traitement, attendre la chute des pétales;

2° **Région 90 :** Attendre un **avis ultérieur** pour renouveler le premier traitement;

3° **Régions :**

Ain : 40, 41, 42, 45, 46, 47 et 48;
Ardèche : En entier;
Drôme : En entier, sauf 126;
Isère : 104, 112 et 113;
Loire : 1, 2, 3, 10, 11 et 12;
Rhône : 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 30 et 32;
Savoie : Néant.
Haute-Savoie : 66 et 67

Les **traitements antérieurs au 23 mars** ont été en partie lessivés par les pluies du 23 et les orages du 24. La croissance rapide du végétal aidant, ils devront être renouvelés **dès réception** de ce bulletin. Si le dernier traitement contre la tavelure a été effectué dans la période du 25 mars au 31 mars, il devra, de toutes façons, être renouvelé **avant le 9 avril,** date probable d'apparition des taches consécutives aux importantes contaminations des 23 et 24 mars;

4° **Autres régions :** La croissance rapide de la végétation impose une plus grande fréquence de traitements.

Les traitements contre les tavelures, effectués avant le 26 mars, devront être **renouvelés** au bout de **deux semaines;** ceux appliqués dans la période du 27 au 31 mars inclus devront obligatoirement être renouvelés avant le 9 avril, date probable d'apparition des premières taches.

Si un traitement contre les tavelures a été appliqué après le 31 mars, il n'aura pas à être renouvelé avant un avis ultérieur.

PRODUITS DE TRAITEMENTS CONTRE LES TAVELURES :

Produits homologués :

— Bouillie bordelaise;
— Oxychlorure de cuivre;
— Sulfate basique de cuivre;
— Oxydes cuivreux pour tavelures;

} à raison de 200 gr./hl. au maximum de cuivre-métal

— Bouillie sulfocalcique ou soufres micronisés;
— Captane, un peu plus actif en été;
— Zinèbe, surtout intéressant en saison sèche.

Produits en autorisation provisoire de vente :

— Zirame;
— Thirame;
— Dichloronaphtoquinone;
— Thiocyanidinitrobenzène;
— Oxyquinoléate de cuivre.

INFORMATIONS

ABONNEMENTS :

Nous signalons à tous les abonnés qui n'auraient pas effectué leur versement pour 1957 (abonnements versés depuis le 1er août 1956) que ce bulletin est le dernier que nous pouvons leur servir au titre de leur abonnement de 1956.

OIDIUM DU POMMIER ET DU PECHER. — La période actuelle est extrêmement favorable au développement de l'oïdium sur pommier et pêcher. Sur les variétés sensibles on s'efforcera d'effectuer dès que possible un traitement au **soufre** ou au **Dinitrophényl crotonate.** Un traitement contre la tavelure du pommier effectué à l'aide de soufre dispense toutefois d'un traitement spécial contre l'Oïdium.

Sur pêcher, on utilisera de préférence un soufre micronisé mouillable.

ERINOSE (cloques feutrées). — Les attaques précoces, sur **variétés sensibles** à cette affection, risquent d'être importantes du fait du climat qui a présidé au départ de la végétation. Dans ces conditions-là, ces variétés devront recevoir un traitement **au soufre micronisé.**

ARAIGNEES ROUGES SUR VIGNE. — Aucune éclosion n'a été constatée, toutefois l'apparition des araignées rouges ne saurait tarder, si les températures élevées se maintiennent. Un avis ultérieur fournira les précisions nécessaires en temps utile.

ARAIGNEES ROUGES SUR ARBRES FRUITIERS. — Le retour en activité où les éclosions de différentes espèces se poursuivent. Nous recommandons d'effectuer, dès leur apparition en nombre (sur les rides ou sous les feuilles), ou à défaut dès les premiers dégâts (petits points décolorés et très nombreux sur le limbe) un traitement au Déméton méthylé, ou au Diazinon, ou à l'E. P. N., ou au Parathion; traiter de préférence en période chaude.

PUCERONS. — Des éclosions de diverses espèces de pucerons ont déjà commencé à la faveur des températures élevées. On devra surveiller leur pullulation et traiter le plus tôt possible, dès la constatation des premiers individus.

CHENILLES DEFOLIATRICES. — CHARANÇONS PHYLLOPHAGES. — TORDEUSES DIVERSES DU FEUILLAGE. — Ces différentes espèces de ravageurs sont apparues de façon assez massive depuis quelques jours.

Contre les chenilles, pulvériser une bouillie à base d'arséniate de plomb ou de D. D. T.

Contre les charançons, sont également actifs, l'H. C. H., le lindane, le parathion.

Contre les chenilles de Tordeuses, qui accolent les feuilles par des fils de soie, le diazinon et le parathion sont les insecticides les plus efficaces; faire une pulvérisation abondante.

COURRIER DES ABONNES.

NOUVEAUX PRODUITS. — De nombreux abonnés nous demandent de les tenir au courant des nouveautés en matière de produits antiparasitaires.

Nous nous efforcerons, à l'avenir, chaque fois qu'un nouveau produit de base fera l'objet d'autorisations provisoires de vente ou d'homologation pour des spécialités le contenant, de préciser à nos abonnés ses caractéristiques et son domaine d'application.

Le Contrôleur chargé des Avertissements agricoles :
P. LATARD.

L'Inspecteur de la Protection des végétaux :
A. PITHIOUD.

Le Gérant : G. GRISARD.

Imprimerie Nouvelle Lyonnaise, 3, rue Sainte-Catherine, Lyon